

A M. de
Paris
le 2. Mars.
1685.

Monsieur;

A raison de la place que je tiens au Soleil, j'ouvre sans
 aucune autre le ^{droits au pays} ~~lettres~~ qui tombent entre mes mains. Venant de
 lire en suite celle que vous avez touché ^{par} de verser le 16. de
 ce mois, je n'ay pas voulu différer de ^{la} vous dire, que si vous
 desirez vous envoir deor plus de faculté qu'il ne vous en est
 arrivé, jusques à présent du costé que vous sçavez, c'est le bon j'
 pourra beaucoup servir, mais que pour moy, qui n'ay jamais vû
 qu'aux avantages de vos intérêts, je dirai c'est excuse de vous
 perdre la main au contraire, et seray bien aise de me voir
 libéré de ces sortes de commissions. J'ay bien senti de combat
 sur ce subject avant que l'affaire a esté conduite en cest est,
 puis que prison de l'argent que l'Ordre de Nostre Dame d'au
 Vaquer à la charge de ~~prince~~ les sujets du Maître de Province
 si vous prétendez comme j'ay toujours fait, d'informez autrui
 et leurs Ma^{tes} et vous du Soleil, je vous prie et conseille
 que ce ne soit pas par des ~~voies~~ de ^{voies} de vos ~~voies~~
 de vos officiers, qui tendront toujours à vous faire connaître
 par effet qu'il y a lieu.

63 610.

[Faint, illegible handwriting in a cursive script, likely a letter or manuscript page.]